



LES BONS GESTES

Traquer les fuites d'eau



Un robinet qui goutte ou une chasse d'eau qui fuit peut sembler anodin... Pourtant, une fuite non détectée peut faire tripler votre facture d'eau en quelques mois. Le problème : on ne s'en rend souvent compte qu'à la réception de la facture, lorsque l'on découvre le décompte des charges d'eau.

La solution : repérer et signaler les fuites dès leur apparition.

Les signes qui doivent vous alerter

- 💧 Un robinet qui goutte
- 💧 Une chasse d'eau qui coule en continu, **même faiblement**
- 💧 Un **bruit d'eau qui coule** alors que tout est fermé
- 💧 Une consommation d'eau **inhabituellement élevée**
- 💧 Des traces d'humidité sur les murs ou plafonds (la fuite pourrait venir de chez votre voisin)

Test simple à faire chez vous

- 1** Fermez tous les robinets.
- 2** Regardez votre compteur d'eau.
- 3** Attendez 30 minutes sans utiliser d'eau.

Si le compteur continue de tourner, il y a probablement une fuite.



Pourquoi agir vite ?

Une fuite peut gaspiller énormément d'eau :

- Robinet qui goutte : jusqu'à **120 litres** par jour
- Chasse d'eau qui fuit : plus de **600 litres** par jour

Résultat : une facture qui peut doubler ou tripler !



Des dégâts importants sur les murs, plafonds et installations peuvent également être provoqués chez vos voisins, entraînant des désagréments parfois lourds pour tout l'immeuble.

Que faire en cas de fuite ?

N'attendez pas !

Si tous les robinets sont fermés et que l'eau continue de s'écouler, il s'agit d'une fuite.

- **Contactez votre gardien** dans les plus brefs délais
- **Coupez l'eau** dès que vous avez terminé de l'utiliser. Si la fuite est importante, coupez l'eau immédiatement.

Plus une fuite est traitée tôt, moins elle coûte cher et moins elle cause de dégâts !

 **En cas de dégât des eaux, contactez votre assurance habitation ainsi que votre gardien.** 

Valdevy a mis en place des contrats d'entretien pour la robinetterie. En cas de problème, une intervention peut être réalisée afin de diagnostiquer et/ou réparer.

Les modalités et conditions sont précisées dans le **guide des réparations locatives**.

 **VALDEVY**
Office Public de l'Habitat

**Entretien et réparations
dans mon logement
qui fait quoi ?**



 **VALDEVY**
Office Public de l'Habitat